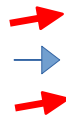


208 Accidents
11 Tués
274 Blessés

Evolution par rapport
Au mois précédent



Les années 2020 et 2021 (hormis pour les données de cumul sur les 12 derniers mois) ne figurent pas dans ce baromètre en raison des restrictions de déplacements liées à la crise sanitaire.

Baromètre du mois de OCTOBRE 2024

Document actualisé le 03/01/2025

Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre. Les données 2017 à 2022 sont définitives. Les données 2023 sont provisoires. Les moyennes 2017-2019 sont arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.

	OCTOBRE							Cumul depuis le 1er janvier						Cumul sur les 12 derniers mois							
	2024	2023	Moy 2017-2019	2024-2023		2024-(Moy 2017-2019)		2024	2023	Moy 2017-2019	2024-2023		2024-(Moy 2017-2019)		Nov 2023 à Oct 2024	Nov 2022 à Oct 2023	Moy 2017-2019	2024-2023		2024-(Moy 2017-2019)	
				écart	%	écart	%				écart	%	écart	%				écart	%		
Accidents	208	211	211	-3	-1 %	-3	-2 %	1 990	1 939	1 887	51	3 %	102	6 %	2 432	2 327	2 272	105	5 %	160	7 %
Tués	11	15	17	-4	-27 %	-6	-37 %	167	136	145	31	23 %	22	22 %	189	175	178	14	8 %	11	8 %
Blessés	274	258	264	16	6 %	10	4 %	2 497	2 438	2 367	58	2 %	129	6 %	3 038	2 903	2 863	135	5 %	175	6 %

En octobre 2024, le nombre de tués a légèrement diminué de 1 % (3 tués) par rapport à octobre 2023.

Par ailleurs, on constate également une augmentation du nombre de blessés de 6 % (+ 16 blessés) par rapport au mois d'octobre 2023.

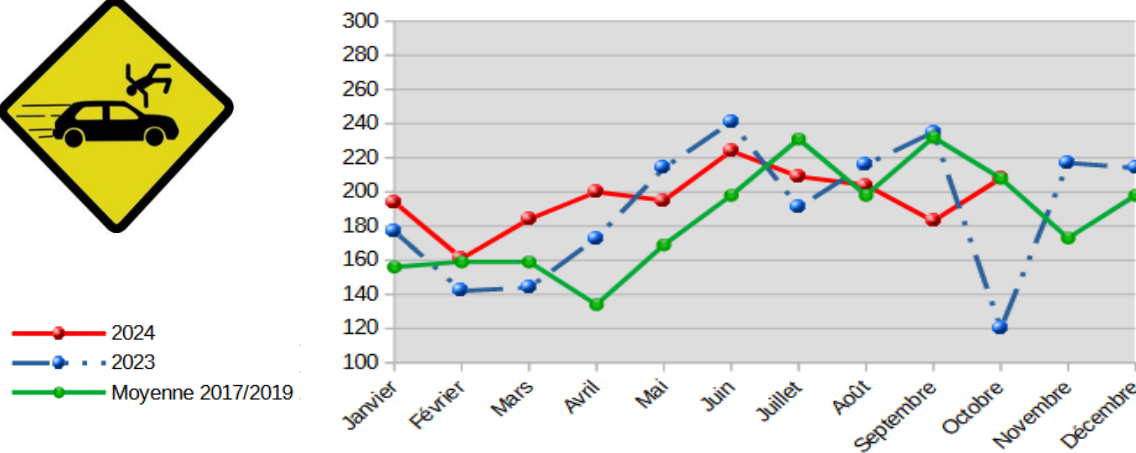
Par rapport à la moyenne 2017/2019, le nombre d'accidents en octobre 2024 (208) est plus faible de 2 % (- 3 accidents).

Le nombre de personnes tuées (11) a également diminué de 37% (- 6 personnes tuées). Par contre le nombre de blessés (274), a augmenté de 4 % (+10 blessés) par rapport à la moyenne.

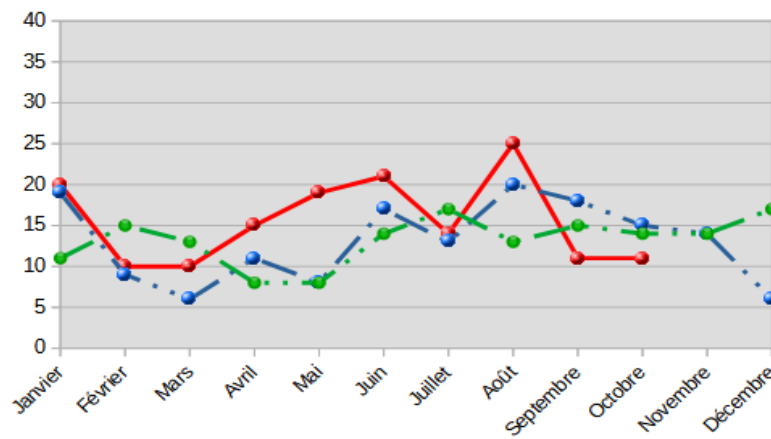
Le cumul depuis le 1^{er} janvier enregistre une augmentation du nombre d'accidents (+ 102) mais aussi une augmentation du nombre de personnes tuées (+22) par rapport à la moyenne du cumul 2017/2019. Le nombre de blessés augmente également de 6 % (soit + 129 blessés) par rapport à la moyenne 2017/2019.



Nombre d'accidents par mois



Nombre mensuel de décès sur les routes de Normandie



Victimes (tuées ou blessées)	OCTOBRE					Cumul depuis le 1er janvier					Cumul sur les 12 derniers mois				
	2024	2023	Moy 2017- 2019	2024-2023 écart	2024 / Moyenne écart	2024	2023	Moy 2017- 2019	2024-2023 écart	2024 / Moyenne écart	Nov 2023 à Oc 2024	Nov 2022 à Oct 2023	Moy 2017- 2019	2024-(Moy 2017-2019) écart	2024 / Moyenne écart
Piétons	31	36	34	-5	-3	283	289	271	-6	12	388	368	371	20	24
EDPm	12	7	1	5	11	123	81	3	42	120	151	97	0	54	146
Cyclistes	19	24	16	-5	3	182	166	137	16	45	213	186	153	27	57
2RM	51	68	72	-17	-21	593	598	635	-5	-42	674	696	732	-22	-58
Automobilistes	155	119	148	36	7	1312	1 274	1 321	38	-9	1595	1 535	1 608	60	-17
Usagers de VU	12	12	4	0	8	88	91	68	-3	20	110	103	77	7	27
Usagers de PL	0	2	1	-2	-1	19	17	23	2	-4	24	20	25	4	-3
Autres	5	5	5	0	0	63	56	53	7	10	72	70	64	2	10
0-17 ans	36	38	43	-2	-7	363	351	343	12	20	448	411	415	37	28
18-24 ans	63	62	62	1	1	605	555	535	50	70	726	668	650	58	74
25-64 ans	145	147	136	-2	9	1324	1 349	1 307	-25	17	1594	1 601	1 560	-7	33
65 ans et plus	41	26	40	15	1	371	319	326	52	45	459	398	404	61	51
Hors agglomération	149	135	152	14	-3	1405	1 293	1 220	112	185	1734	1 569	1 558	165	242
En agglomération	130	126	115	4	15	1176	1 181	1 158	-5	18	1398	1 387	1 454	11	8
Dont autoroutes	5	12	14	-7	-9	81	100	134	-19	-53	98	122	159	-24	-65
Ensemble	285	273	282	12	3	2663	2 574	2 512	89	151	3 227	3 078	3 012	149	186

△ En cas d'absence d'information sur l'âge, le mode de déplacement ou le milieu d'une personne, la victime est uniquement comptabilisée sur la ligne « ensemble ». Les usagers d'engins de déplacement personnel sans moteur sont comptabilisés avec les piétons. Jusqu'en 2018, les EDP motorisés étaient enregistrés dans la rubrique « autres » et ne font l'objet d'un traitement spécifique que depuis 2019. Les chiffres concernant ce mode de déplacement dont la banalisation de l'usage est relativement récente, sont plus fiables pour les années 2022 et 2023.

Les Indicateurs départementaux

Répartition par département	OCTOBRE 2024			Cumul 2024 au 31/10		
	Accidents	Tués	Blessés	Accidents	Tués	Blessés
Calvados	50	11	66	455	26	570
Eure	41	11	52	371	38	504
Manche	47	4	63	340	35	420
Orne	18	2	24	187	20	242
Seine-Maritime	51	3	68	636	48	760
Région	207	11	273	1989	167	2496



Liens vers les baromètres départementaux :

[Baromètres du Calvados](#)

[Baromètres de l'Eure](#)

[Baromètres de la Manche](#)

[Baromètres de l'Orne](#)

[Baromètres de la Seine-Maritime](#)

Les actualités de la Sécurité Routière

Changement d'heure : automobilistes, ralentissez ; cyclistes et piétons, devenez plus visibles

Avec le passage à l'heure d'hiver, du samedi 26 au dimanche 27 octobre, la nuit arrive plus tôt : entre 17h et 19h, à l'heure des sorties d'école et du travail, les usagers de la route les plus vulnérables sont alors moins visibles, les exposant davantage au risque d'accident, surtout dans des conditions de circulation dense.

Alors que, chaque année, un pic d'accidentalité est observé après le week-end du changement d'heure, la Sécurité routière partage les résultats d'une expérience menée avec les équipes de UTAC pour démontrer l'importance pour les usagers vulnérables de se rendre visibles. L'expérience a consisté en une séance de tests d'arrêt d'urgence véhicule, de nuit, face à un piéton et un cycliste sans et avec une tenue rétro réfléchissante. Les deux films issus de cette expérience sont visibles depuis le 28 octobre sur plusieurs plateformes de vidéos (YouTube, TF1+, M6+, etc.).

Les conseils de la Sécurité routière

Être vigilants

La Sécurité routière invite tous les usagers de la route à être attentifs, respecter le Code de la route et bien faire attention :

- à ralentir, anticiper, adapter sa vitesse pour mieux détecter les autres usagers de la route;
- **lors de l'ouverture de sa portière** : pour protéger les cyclistes et trottinettistes des accidents de portière, adopter un geste simple « Portière gauche, main droite - portière droite, main gauche. » Pour sortir de voiture, il s'agit d'actionner la poignée de la portière avec la main opposée à celle-ci. Ce changement de main entraîne mécaniquement la rotation des épaules. L'automobiliste s'appêtant à ouvrir sa portière pour descendre de son véhicule est alors naturellement bien mieux placé pour vérifier dans son rétroviseur et vers l'arrière de sa voiture, qu'aucun usager ne surgit de l'angle mort.
- **aux angles morts** notamment des bus et poids-lourds ;
- **lors d'un changement de direction** : tendre son bras à vélo ou à trottinette comme mettre son clignotant en voiture donne une indication aux autres usagers ;
- **en traversant** : avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier dans la pénombre. Marcher sur le côté gauche de la chaussée permet de bien voir les véhicules arrivant en face. Avant de traverser, regarder à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche.

et visibles !

La Sécurité routière encourage à porter des **vêtements** clairs et à opter pour des **dispositifs rétro-réfléchissants** (gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos, le cartable, etc.). Le simple fait d'avoir sur soi un accessoire réfléchissant permet d'être vu plus tôt. Certains équipements qui favorisent la visibilité sont obligatoires :

- **les vélos** doivent être équipés de catadioptres rouges à l'arrière, oranges au niveau des pédales, visibles latéralement, et d'un feu blanc à l'avant. De nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération.
- **les trottinettes** doivent être équipées d'un feu blanc à l'avant, un autre, rouge à l'arrière, et de catadioptres arrières et latéraux. Le port du gilet rétro réfléchissant est obligatoire de nuit ou de jour par visibilité insuffisante.